

RÈGLEMENT CHALLENGE YZF-R125

SAISON - 2019



ARTICLE 1

DÉFINITION

Yamaha Motor Europe N.V - succursale France et Fouloi Racing Services organisent, sous l'égide de la FFM, et dans le cadre des Coupes de France Promosport 125 : le Challenge Yamaha R125 sur des YAMAHA YZF-R125.

L'âge requis pour participer est de minimum 11 ans.

Ce Challenge est régi par le règlement des Coupes de France Promosport.

ARTICLE 2

MOTOCYCLE ET ÉQUIPEMENT DU MOTOCYCLE

Le Challenge YZF-R125 est réservé aux YAMAHA YZF-R 125 à partir du **millésime 2008** achetée neuve ou d'occasion, en France métropolitaine.

Éléments obligatoires :

- Carénage complet S2 Concept de couleur noire (référence du carénage)
- Kit déco S2 Concept 2019 (référence du kit déco)
- Ligne complète Akrapovič (modèle de la ligne)

ARTICLE 3

ÉQUIPEMENT DU PILOTE

L'équipement du pilote est libre en marques, modèle et coloris, et devra se **conformer au règlement Promosport**.
Nous recommandons cependant nos partenaires Shark et Ixon.



ARTICLE 4

CALENDRIER DES COUPES DE FRANCE PROMOSPORT 2019

Nogaro (32)	23 – 24 mars
Carole (93)	27 – 28 avril
Croix en Ternois (62)	25 – 26 mai
Pau Arnos (64)	15 – 16 juin
Le Mans (72)	20 – 21 juillet
Magny-Cours (58)	03 – 04 août
Ledenon (30)	07 – 08 septembre

ARTICLE 5

ENGAGEMENT ET INSCRIPTION

Chaque demande devra être accompagnée du montant des droits fixés pour 2019 à 210€ (dont 10 € de droit de transpondeur). La formule PROMOSPORT a pour objectif de permettre aux pilotes amateurs et à ceux dont l'ambition est de faire carrière dans le sport motocycliste d'assouvir leur passion dans les meilleures conditions et d'y trouver le plaisir qu'ils en attendent. C'est pourquoi tout concurrent ayant reçu une confirmation d'engagement est assuré de participer à une séance qualificative et à deux courses minimum. Les concurrents auront la possibilité de s'engager dès l'ouverture des inscriptions pour le nombre d'épreuves auxquelles ils souhaitent participer par internet uniquement via le site : <https://ffm.engage-sports.com/>. Les priorités seront déterminées par la date de réception à la F.F.M (Service Promosport – 74, avenue Parmentier 75011 PARIS) des demandes d'engagements valides (dûment complétées et accompagnées du mode de règlement choisi).

Si les créneaux horaires disponibles pour la catégorie sont complets les engagements qui continueraient à arriver seront mis en liste d'attente. Dans le cas où un pilote s'engagerait sur toute la saison, il sera automatiquement placé en 1ère position sur la liste d'attente. En cas de désistement les places devenues disponibles seront proposées aux pilotes figurant sur cette liste dans l'ordre de réception de leur demande d'engagement. Les engagements seront accessibles à compter du 10 janvier et seront réservés pendant 7 jours aux pilotes s'engageant pour la totalité des courses. ** Les règlements par chèque sur une banque non domiciliée en France seront refusés. Les engagements seront clos impérativement 30 JOURS avant la date de chaque manifestation. Les chèques d'engagement seront mis en banque à la date de clôture des engagements.

Dans le cas où une catégorie comprendrait à la date de clôture des engagements moins de 20 participants, la CNV se réserve le droit d'annuler cette catégorie. Passé ce délai et pour autant qu'il reste des places disponibles, les engagements ne pourront se faire que par le site Internet et seront majorés d'un droit supplémentaire de 70€. Le paiement ne pourra alors être fait que par carte bancaire ou en espèces. Aucune autre type de demandes (fax, mail, etc.) ne sera accepté.

En cas de paiement revenu impayé :

Un courriel sera adressé au pilote qui disposera alors d'un délai de 3 jours à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement carte bancaire (via le site Internet) ou espèces, avec majoration du droit d'engagement du montant des frais bancaires liés à cet impayé.

En l'absence de régularisation pendant ce délai, le pilote sera redevable à la FFM du droit d'engagement majoré des frais bancaires générés par l'impayé. Il sera par ailleurs automatiquement désengagé de l'épreuve mais restera redevable de ses frais d'engagements en totalité.

Attention, un pilote ne pourra prendre le départ d'une course sans avoir réglé, au préalable, ses impayés des courses précédentes.

Pilote souhaitant déclarer forfait :

Pour tout forfait, un droit administratif de 80€ sera retenu, et ce, quelle que soit la raison. Cette déclaration devra obligatoirement être faite par écrit, email, courrier ou fax. Pour tout forfait à moins de 8 jours la totalité de l'engagement sera retenue. En cas de force majeure, la C.N.V. se réserve le droit d'étudier la demande, toutefois le justificatif devra impérativement lui parvenir avant le début des vérifications administratives de l'épreuve. Après l'ouverture des vérifications administratives, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, ni reportés.

Tout participant au Challenge YZF-R125 doit obligatoirement être inscrit en Coupes de France Promosport.

L'inscription au Challenge YZF-R125 est gratuite sur :
www.yamaha-experience.fr/inscription-challenges-yzf-r125r3-2019/

ARTICLE 6

CLASSEMENT

Un classement général sera établi conformément à l'ordre d'arrivée sous le drapeau à damiers.

Les points du **Challenge YZF-R125** seront attribués selon le barème suivant à chaque épreuve :

1 ^{er}	25 pts	6 ^{ème}	10 pts	11 ^{ème}	5 pts
2 ^{ème}	20 pts	7 ^{ème}	9 pts	12 ^{ème}	4 pts
3 ^{ème}	16 pts	8 ^{ème}	8 pts	13 ^{ème}	3 pts
4 ^{ème}	13 pts	9 ^{ème}	7 pts	14 ^{ème}	2 pts
5 ^{ème}	11 pts	10 ^{ème}	6 pts	15 ^{ème}	1 pt

ARTICLE 7

BONUS DE FIN DE SAISON

BONUS YAMAHA RACING R125

Position	A (100 %)	B (50 %)	C (0 %)
1 ^{er}	5000 €	2500 €	0 €
2 ^{ème}	3000 €	2500 €	0 €
3 ^{ème}	1500 €	750 €	0 €

BONUS YAMALUBE R125

Position	A (100 %)	B (50 %)	C (0 %)
1 ^{er}	5000 €	2500 €	0 €
2 ^{ème}	3000 €	2500 €	0 €
3 ^{ème}	1500 €	750 €	0 €

1^{er} : prêt d'une YZF-R125, si le pilote s'engage à rouler sur une Yamaha en compétition pour la saison 2020.

- A** Respect des conditions Challenges Yamaha 2019 de la première à la dernière course de la saison : **carénage noir + kit déco 2019 + ligne Akrapovič + zone sponsors personnels = 100% du bonus**
- B** Respect des conditions Challenges Yamaha 2019 de la première à la dernière course de la saison : **Carénage noir + kit déco 2019 = 50% du bonus**
- C** Non-respect des conditions Yamaha : **0€ du bonus**

**Les bonus seront à valoir en pièces détachées et accessoires d'origine, provenant du catalogue Yamaha.*





ARTICLE 8

LE VILLAGE YAMAHA

Un village YAMAHA sera mis en place dans le paddock par l'organisation du **Challenge YAMAHA YZF-R125**. Des tentes seront mises à disposition et les motos de chaque participant devront y être parquées la journée de 9h00 à 19h00, du vendredi au dimanche.

Si cette consigne n'est pas respectée, le pilote pourra se voir sanctionné de points en moins sur son classement général, et/ou d'une partie de son bonus.

PORT OBLIGATOIRE DE LA TENUE DU PACK YAMAHA POUR LES PILOTES LES SAMEDI ET DIMANCHE*.

En cas de force majeure : **prévenir Fouloi Racing Services.**

Nous souhaiterions, dans la mesure du possible, un représentativité des couleurs YAMAHA dans la tenue vestimentaire des accompagnants.

CE RÈGLEMENT EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER EN COURS DE SAISON